

Le plus haut refuge de France sera genevois

■ Le Refuge du Goûter est la dernière halte pour les alpinistes avant le sommet du Mont-Blanc.

■ Le cabinet Charpente Concept a été choisi pour réaliser ce bâtiment perché à 3830 m d'altitude.

MARIE PRIEUR

D'ici peu, des Genevois marqueront le Toit de l'Europe de leur empreinte. C'est en effet le cabinet de Thomas Büchi, Charpente Concept, qui a été choisi pour réaliser le futur Refuge du Goûter, sur l'aiguille du même nom.

Situé à 3830 m d'altitude, sur la «voie normale» d'ascension vers le Mont-Blanc, il est le plus haut de France. Or, le Club alpin français a décidé de construire un nouveau bâtiment en remplacement de l'ancien, devenu désuet et trop petit.

Une structure en bois

«Ce sera une espèce d'ovoïde posé dans la montagne, surplombant 2000 m de vide», s'enthousiasme Thomas Büchi. Cet édifice tout en rondeur, afin d'éviter que la neige ne s'accumule, comprend 700 m² de surface habitable, répartis sur quatre étages. Il compte 145 places, contre une centaine pour le refuge actuel, fréquemment surpeuplé. Si la couverture extérieure est en inox mat, toute la structure est en bois.

Les architectes du projet, Michelle Avanzini et Christophe de Laage, ont donc confié à Charpente Concept l'ingénierie et le design bois. Au départ, il n'était pas si évident qu'un cabinet franco-suisse remporte ce marché. «Surtout avec mon accent genevois à couper au couteau», sourit Thomas Büchi.

«Ils ont été séduits par notre savoir-faire et se sont laissés convaincre au vu de nos nombreuses réalisations en France, où nous disposons d'ailleurs



Thomas Büchi, ingénieur bois, est ravi. Les architectes Michelle Avanzini et Christophe de Laage ont fait confiance à son cabinet, Charpente Concept pour réaliser le Refuge du goûter, accroché à une arrête rocheuse à 3830 mètres d'altitude. (LUCIEN FORTUNATI)

d'un bureau depuis 1999.» Et de citer l'abri des girafes au parc de la Tête d'or de Lyon.

«Construire un bâtiment à cette altitude est un véritable défi technique, poursuit Thomas Büchi. Là-haut, la température est toujours inférieure à zéro, le vent peut atteindre 300 km/h et les courants ascendants ne permettent pas à l'hélicoptère de travailler facilement en stationnaire.» C'est en s'inspirant des bâtisseurs de cathédrales que le

cabinet genevois a trouvé la solution à ce délicat problème. «L'hélicoptère déposera les éléments en arrière-plan puis, grâce à une chèvre de levage, on élèvera le bâtiment étage par étage», explique l'ingénieur bois.

Cette option ainsi que l'idée d'utiliser des matériaux à corps creux, donc plus légers, ont permis de diviser par deux les frais d'hélicoptage. Ceux-ci pourraient représenter 20% du coût global. Une performance qui a

sans nul doute séduit le Club alpin français.

«Autre atout qui a certainement joué en notre faveur: nous sommes des passionnés de montagne», raconte Thomas Büchi. Une expédition est d'ailleurs prévue à la fin juin avec l'équipe du projet. «C'est une manière de s'impliquer, de se rendre compte des conditions dans lesquelles nous allons travailler.» Pour dormir dans «leur» refuge, il leur faudra cependant attendre 2012.

En chiffres

- Un bâtiment de 12 m de haut sis à 3830 m d'altitude. 700 m² de surface habitable.
- Budget (hors hélicoptage): de 3,5 à 3,8 millions d'euros.
- Juin 2009: validation du projet définitif.
- Été 2010: fondations.
- Été 2011: gros œuvre bois.
- Été 2012: mise en service. **MP**

Encre bleue

Gare à la ligne!

A l'Ascension, la tension monte chez les clients de Sunrise.

Abonné depuis dix ans, Serge accepte l'offre «dégrouper votre ligne téléphonique» en octobre 2008. Avantage: les appels sur le réseau fixe suisse sont gratuits 24/24 h.

Janvier 2009, le transfert est effectué. Tout baigne. Mais le 3 avril, tout foire. Serge n'a plus de téléphone, plus de fax, plus d'Internet. Malgré de nombreux appels chez Sunrise, un courrier recommandé à Zurich et quatre déplacements dans les locaux de la boîte, rien ne fonctionne quinze jours plus tard. Ce n'est qu'après l'intervention d'un avocat auprès de la direction de Sunrise que la ligne a été rétablie (sans aucun avis) le 21 avril, soit après 21 jours! Comme le dit ironiquement un collaborateur de cette société: «Chez nous, le marketing est en avance sur la technique!»

Nino, lui, a été abordé par des démarcheurs de Sunrise, qui lui ont proposé de grouper en un seul contrat téléphone, Internet et tout le bazar. Okay, à la condition que ceux-ci se chargent des formalités auprès des autres opérateurs, à savoir Swisscom et Tele2.

Contrat signé. Sunrise s'occupera de tout.

Un mois plus tard, Nino reçoit une facture de Tele2 de 584 fr. pour «résiliation non conforme aux termes contractuels». Aussi sec, il annule son contrat avec Sunrise. Qui fait la sourde oreille et lui adresse une facture de 361 fr. pour le raccordement ADSL... alors que son accès à Internet a été bloqué pendant un mois! Nino refusant de payer, il a été mis aux poursuites!

Julie

<http://julie.blog.tdg.ch>